

Bayonne, le 3 avril 2017

**PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA FFPB
BAYONNE – 1^{er} avril 2017**

Le Président de la FFPB, Lilou Echeverria, ouvre la séance à 9h en souhaitant la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée Générale Extraordinaire. Il les remercie pour leur présence.

DECOMPTE DES VOIX ET VERIFICATION DU QUORUM

Les listes d'émargement font apparaître le nombre de voix suivant :

Ligue Nouvelle-Aquitaine	:	676
Ligue Occitanie	:	48
Ligue Ile de France	:	20
Ligue Nord-Pas de Calais	:	0
Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur	:	14
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes	:	4
Ligue Ile de La Réunion	:	0
Ligue Saint Pierre et Miquelon	:	0

Voix : Ligues/Comités/Clubs émargés 762

Voix : Ligues/Comités/Clubs convoqués 1250

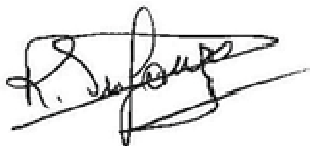
Le quorum (626 voix) étant atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut se dérouler normalement.

MODIFICATION DES STATUTS

- Article 011.302 – Vote par procuration.
- Article 011.303 – Cas particulier, Outre-mer et Collectivités.

Pas de vote contre, pas d'abstention. Les modifications de Statuts sont approuvées à l'unanimité. Voir *pièce jointe*.

La prochaine revue fédérale "Pilota" annoncera les titres des articles modifiés, à consulter, dans leur intégralité, sur le site internet www.ffpb.net.



Le Secrétaire Général,
Roland DUFOURG



Le Président,
Lilou ECHEVERRIA